

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 1 de 7

Résolutions adoptées à la 0190<sup>e</sup> séance  
tenue le 11 juin 2024

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 27 août 2024

E-0190-5.1 DÉLÉGATION AU TRÉSORIER POUR ACCÈS AUX COMPTES REVENU QUÉBEC  
2024-A0016-0190e-391

Le Comité exécutif, conformément au document **2024-A0016-0190e-391** déposé aux archives, autorise le Directeur Trésorerie, fiscalité et assurances, M. Alain Sauvageau :

- à inscrire l'Université aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'Université à clicSÉCUR - Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'Université à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'Université, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'Université et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'Université pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

E-0190-5.2 INSTITUTION D'UN RÉGIME D'EMPRUNTS POUR LE FINANCEMENT LONG  
TERME DE LA SUBVENTION DU PROGRAMME CHANTIERS CANADA AU  
PROJET DE REVITALISATION DE LA GARE DE TRIAGE  
2024-A0016-0190<sup>e</sup>-388

il est résolu par le Comité exécutif, conformément aux documents **2024-A0016-0190e-388** et son **annexe** déposés aux archives :

1. que soit institué, pour les fins du Projet, réalisé dans le cadre du Programme, un régime d'emprunts spécifique, valide jusqu'au 30 juin 2025, autorisant l'Emprunteur à effectuer des emprunts à long terme auprès de Financement-Québec, pour un montant n'excédant pas 2 170 000 \$, auquel s'ajoutent les intérêts;
2. qu'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués;
3. que, sous réserve du montant maximal déterminé au paragraphe 1, chaque

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 2 de 7

Résolutions adoptées à la 0190<sup>e</sup> séance  
tenue le 11 juin 2024

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 27 août 2024

emprunt à long terme comporte les caractéristiques et limites suivantes :

- A. le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 635-2023 du 29 mars 2023, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
  - B. les emprunts comporteront, selon le cas, les modalités et conditions établies à la convention de prêt à long terme à intervenir entre l'Emprunteur et Financement-Québec;
  - C. chaque emprunt à long terme sera constaté par un billet fait à l'ordre de Financement-Québec;
  - D. afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt à long terme et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention à recevoir de la Ministre pour la réalisation du Projet dans le cadre du Programme, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur de Financement-Québec, aux termes d'un acte d'hypothèque mobilière à intervenir entre l'Emprunteur et Financement-Québec;
4. que l'un ou l'autre des dirigeants suivants, soit le Vice-recteur aux finances et à l'administration, le Vice-recteur adjoint aux finances, ou le Trésorier, de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt à long terme, tout billet et tout acte d'hypothèque, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à livrer tout billet constatant un emprunt à long terme ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes;
  5. que la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

E-0190-5.3 AUTORISATION | APPEL D'OFFRES - SERVICES SPÉCIALISÉS EN COORDINATION DE CHANTIER DE CONSTRUCTION DANS TOUS LES CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
2024-A0016-0190<sup>e</sup>-398

Le Comité exécutif, conformément au document **2024-A0016-0190e-398** déposé aux archives, autorise :

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 3 de 7

Résolutions adoptées à la 0190<sup>e</sup> séance  
tenue le 11 juin 2024

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 27 août 2024

- la Direction des immeubles à procéder à un appel d'offres public, fondé sur le mode d'adjudication qualité-prix ajusté plus bas, visant à conclure un contrat pour des services spécialisés en coordination de chantiers dans tous les campus de l'Université de Montréal, avec le soumissionnaire conforme, d'une durée initiale de deux (2) ans avec possibilité de deux options de prolongation d'une (1) année chacune;
- le vice-recteur à l'administration et aux finances, **Eric Filteau**, agissant conjointement avec le secrétaire général, **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, tous les documents nécessaires à l'octroi et à la réalisation du contrat pour services spécialisés en coordination de chantier, et tout autre document requis pour donner effet à la présente, d'un **montant maximal de 9,8 M\$ (avant taxes)** après que ceux-ci aient été visés par la Division des affaires juridiques lorsque requis en vertu du Règlement sur les autorisations de conclure et de signer un contrat au nom de l'Université de Montréal (n° 10.6).

E-0190-5.4 AUTORISATION | MODERNISATION DE LA PISCINE - CEP SUM (535) – 55723, 55724 ET 55808 - REHAUSSEMENT DU MONTANT MAXIMAL DE LA DÉPENSE - CONTRAT POUR LES SERVICES D'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL EN CONSTRUCTION  
2024-A0016-0190<sup>e</sup>-397

Le Comité exécutif, conformément au document **2024-A0016-0190e-397** et son **annexe** déposés aux archives, autorise le vice-recteur à l'administration et aux finances, **Eric Filteau**, agissant conjointement avec le secrétaire général, **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, les documents contractuels en lien avec les dépenses supplémentaires, d'un montant total maximal de 2 650 000 \$ (avant taxes), engendrées des deux contrats liant l'Université de Montréal à l'entrepreneur Tro-Chaines dans le cadre des projets 55723-55724 et 55808 pour la modernisation des installations de la piscine au CEP SUM, et tout autre document, après que ceux-ci aient été visés par la Division des affaires juridiques lorsque requis en vertu du Règlement sur les autorisations de conclure et de signer un contrat au nom de l'Université de Montréal (no 10.6).

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 4 de 7

Résolutions adoptées à la 0190<sup>e</sup> séance  
tenue le 11 juin 2024

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 27 août 2024

E-0190-5.5 FRAIS INSTITUTIONNELS OBLIGATOIRES (FIO) – PROGRAMME D'AIDE COMPLÉMENTAIRE EN SANTÉ ÉTUDIANTE – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE COLLABORATION AVEC L'ALLIANCE POUR LA SANTÉ ÉTUDIANTE AU QUÉBEC (ASEQ)  
2024-A0016-0190<sup>e</sup>-384

Le Comité exécutif approuve le renouvellement du projet d'entente de collaboration entre l'UdeM, la FAÉCUM, l'AGEEFEP et l'ASEQ et l'entente négociée entre la FAÉCUM, l'AGEEFEP et l'UdeM et autorise le Vice-recteur aux finances et aux infrastructures et la Vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études à procéder à la signature de ces deux ententes, conformément au document **2024-A0016-0190e-384** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0190-5.6 COTISATION AUTOMATIQUE NON OBLIGATOIRE POUR LE BUREAU DES DROITS DES ÉTUDIANTS DE LA FAECUM  
2024-A0016-0190<sup>e</sup>-386

Le Comité exécutif approuve l'ajout de la CANO de 2,50\$ par session à la facture de tous les étudiants et étudiantes membres de la FAECUM, au profit de la FAECUM pour le Bureau des droits des étudiants, conditionnellement à la mise en place d'un processus de désistement électronique pour tous les étudiants et étudiantes qui ne souhaiteraient pas contribuer à cette CANO, conformément au document **2024-A0016-0190<sup>e</sup>-386** déposé aux archives.

E-0190-5.7 PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE 10849553 CANADA ASSOCIATION (CYBERECO), LA CORPORATION DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL, UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ET LA CORPORATION DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES DE MONTRÉAL  
2024-A0016-0190<sup>e</sup>-389

Le Comité exécutif, conformément au document **2024-A0016-0190-389** et son **annexe** déposés aux archives, autorise :

- la conclusion du Protocole d'entente entre 10849553 Canada Association (Cybereco), la Corporation de l'École polytechnique de Montréal, Université de Montréal et la Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal;
- la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, **Marie-Josée Hébert**, ou tout remplaçant à ladite fonction, à signer pour et au nom de l'Université de Montréal le protocole d'entente ainsi que tout amendement, prolongation et/ou renouvellement après que ceux-ci aient été visé par la DAJ.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 5 de 7

Résolutions adoptées à la 0190<sup>e</sup> séance  
tenue le 11 juin 2024

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 27 août 2024

E-0190-5.8 MODIFICATIONS AUX STATUTS DE L'INSTITUT COURTOIS  
2024-A0016-0190<sup>e</sup>-390

Le Comité exécutif approuve les modifications apportées aux statuts de l'Institut Courtois datés du 29 septembre 2021, conformément au document **2024-A0018-0190-390** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0190-6.1 NOMINATION D'UNE DIRECTION GÉNÉRALE EXÉCUTIVE INTÉRIMAIRE À  
L'INSTITUT DE RECHERCHE EN IMMUNOLOGIE ET EN CANCÉROLOGIE (IRIC)  
2024-A0016-0190<sup>e</sup>-394

Le Comité exécutif nomme **Marc Therrien**, professeur titulaire au Département de pathologie et biologie cellulaire de la Faculté de médecine, à titre de directeur général exécutif par intérim de l'Institut de recherche en immunologie et en cancérologie (IRIC) de l'Université de Montréal, et ce, pour un mandat débutant le 1<sup>er</sup> juin 2024 et se terminant au moment où la personne à la direction générale exécutive de l'IRIC aura été nommée, conformément au document **2024-A0018-0190-394** déposé aux archives.

E-0190-6.2 COMITÉS D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE – NOMINATIONS  
2024-A0016-0190<sup>e</sup>-392

Le Comité exécutif, conformément au document **2024-A0016-0190<sup>e</sup>-392** et son **annexe** déposés aux archives, nomme respectivement pour des mandats de trois (3) ans échéant le 31 mai 2027 :

**au Comité d'éthique de la recherche en sciences et en santé :**

- **Clara Tardif**, à titre de membre suppléant versé en éthique;
- **Stéphanie Daneau**, à titre de membre ayant une expertise dans les méthodes, les domaines et les disciplines de recherche;
- **Caroline Favron-Godbout**, à titre de membre étudiant;
- **Georges-Philippe Gadoury-Sansfaçon**, à titre de membre étudiant;

**au Comité d'éthique de la recherche clinique :**

- **Bernadette Ska**, à titre de membre ayant une expertise dans les méthodes, les domaines et les disciplines de recherche;
- **Georges-Philippe Gadoury-Sansfaçon**, à titre de membre étudiant;
- **Aymar Wendlasida Nitiema**, à titre de membre étudiant;
- **Solenn Tissier**, à titre de membre étudiant;

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 6 de 7

Résolutions adoptées à la 0190<sup>e</sup> séance  
tenue le 11 juin 2024

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 27 août 2024

au Comité d'éthique de la recherche – société et culture :

- **Cheick Oumar Tiendrebeogo**, à titre de membre étudiant.

E-0190-6.3 NOMINATIONS ET RENOUELEMENTS DE PROFESSEUR(E)S  
2024-A0016-0190<sup>e</sup>-387

Le Comité exécutif prend acte des nominations et des renouvellements des professeurs dont les noms paraissent au document **2024-A0016-0190e-387** déposé aux archives.

E-0190-6.4 FACULTÉ DE MÉDECINE DENTAIRE - DÉPARTEMENT DE STOMATOLOGIE -  
NOMINATION D'UNE DIRECTION INTÉIMAIRE  
2024-A0016-0190<sup>e</sup>-395

Le Comité exécutif nomme **Pierre J. Blanchet** à titre de directeur intérimaire du Département de stomatologie de la Faculté de médecine dentaire pour un mandat débutant le 1<sup>er</sup> juin 2024 et se terminant le 30 novembre 2024, conformément au document **2024-A0016-0190e-395** et son annexe déposés aux archives.

E-0190-6.5 FACULTÉ DE MÉDECINE DENTAIRE - DÉPARTEMENT DE DENTISTERIE DE  
RESTAURATION - NOMINATION D'UNE DIRECTION INTÉIMAIRE  
2024-A0016-0190<sup>e</sup>-396

Le Comité exécutif nomme **Richard Leonelli** à titre de directeur intérimaire du Département de dentisterie de restauration de la Faculté de médecine dentaire pour un mandat débutant le 17 juin 2024 et se terminant le 15 décembre 2024, conformément au document **2024-A0016-0190e-396** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0190-6.6 NOMINATIONS AU CONFEP  
2024-A0016-0190<sup>e</sup>-393

Le Comité exécutif, en vertu de l'article 29.03, paragr. b) des statuts, nomme, au Conseil de la Faculté de l'éducation permanente :

- **France Boucher**, directrice de la gestion des études à la Faculté de l'éducation permanente,
- **Isabelle Parent**, responsable de programme à la Faculté de l'éducation permanente,

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 7 de 7

Résolutions adoptées à la 0190<sup>e</sup> séance  
tenue le 11 juin 2024

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 27 août 2024

---

à titre de membres nommés par le Conseil de l'Université sur recommandation du doyen de la Faculté, et choisis parmi les membres du personnel d'encadrement administratif et du personnel professionnel de la Faculté de l'éducation permanente, et ce, pour un mandat de trois (3) ans débutant le 11 juin 2024 et se terminant le 31 mai 2027, conformément au document **2024-A0016-0190e-393** et son **annexe**, déposés aux archives.

E-0190-6.7 NOMINATION DE DEUX MEMBRES AU CONSEIL DES SERVICES À LA VIE  
ÉTUDIANTE  
2024-A0016-0190<sup>e</sup>-385

Le Comité exécutif nomme **Sophie Parent**, vice-doyenne aux études de cycles supérieurs et à l'engagement communautaire de la Faculté des arts et des sciences, et **Manon Simard**, directrice générale du CEPSUM, à titre de membres nommés par le Comité exécutif au Conseil des Services à la vie étudiante, pour un mandat de quatre ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2024 et se terminant le 31 mai 2028, conformément au document **2024-A0016-0190e-385** déposé aux archives.

E-0190-6.8 OCTROI DE GRADES  
2024-A0016-0190<sup>e</sup>-399 À 399.1, 399.2 À 399.7

Le Comité exécutif décerne les grades de premier cycle et de cycles supérieurs de HEC Montréal et de Poly Montréal, conformément aux documents **2024 A0016-0190e-399 à 399.7 amendés**, déposés aux archives.

Le secrétaire général

Alexandre Chabot

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 1 de 2

Résolutions adoptées à la 0190<sup>e</sup> séance – 2<sup>e</sup> partie  
tenue le 23 juillet 2024

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 27 août 2024

E-0190-10 FACULTÉ DE DROIT - NOMINATION DES OFFICIERS(ÈRES) FACULTAIRES  
2024-A0016-0190e-400

Le Comité exécutif, conformément au document **2024-A0016-0190e-400** et son **annexe** déposés aux archives, nomme les personnes suivantes à la Faculté de droit, et ce, pour un mandat débutant le 1<sup>er</sup> août 2024 et se terminant selon la prescription des statuts ou au plus tard le 31 mai 2029 :

- **Konstantia Koutouki**, vice-doyenne;
- **Derek McKee**, secrétaire de faculté et vice-doyen;
- **Stéphane Rousseau**, vice-doyen;
- **Jérémy Torres-Ceyte**, vice-doyen.

E-0190-11 COMITÉ DE DISCIPLINE POUR LES ÉTUDIANTS - NOMINATIONS  
2024-A0016-0190e-401

Le Comité exécutif, conformément au document **2024-A0016-0190e-401** déposé aux archives, nomme les personnes suivantes au Comité de discipline pour les étudiants, et ce, pour un mandat de quatre (4) ans se terminant le 31 mai 2028 :

- **Grégoire Leclair** à titre de membre exerçant ou ayant exercé la fonction d'officier ainsi que de président;
- **Jean-Pierre Marquis** à titre de membre exerçant ou ayant exercé la fonction d'officier;
- **Karina Adam** à titre de membre de la communauté universitaire.

E-0190-12 COMITÉ DE DISCIPLINE POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT - NOMINATION  
2024-A0016-0190e-402

Le Comité exécutif nomme **David D'Arrisso** à titre de président du Comité de discipline pour les membres du personnel enseignant, et ce, pour un mandat se terminant le 31 mai 2027, conformément au document **2024-A0016-0190e-402** déposé aux archives.

E-0190-13 COMITÉ DE RÉVISION DES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES CONCERNANT LES ÉTUDIANTS - NOMINATIONS  
2024-A0016-0190e-412

Le Comité exécutif, conformément au document **2024-A0016-0190e-412** déposés aux archives, nomme les personnes suivantes au Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants :



COMITÉ EXÉCUTIF

Page 2 de 2

Résolutions adoptées à la 0190<sup>e</sup> séance – 2<sup>e</sup> partie  
tenue le 23 juillet 2024

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 27 août 2024

---

- **Julie-Andrée Marinier** à titre de présidente substitut pour un premier mandat se terminant le 31 mai 2027;
- **Michèle Rivard** à titre de présidente substitut pour un premier mandat se terminant le 31 mai 2025.

Le secrétaire général

Alexandre Chabot